



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S
Présents : 11	
Votants : 16	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 31/03/2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 17/04/2025	Présents : Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE Absents : Mme BOSQ Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme MACHADO, Mr LEBRIS donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme DELCASSE donne procuration à Mme VARLIETTE Secrétaire de Séance : Mme MACHADO

Objet : Adhésion de la commune à l'association ADERE

ADERE est une centrale de référencement associative dédiée aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'association collabore avec plus de 170 fournisseurs et négocie des conditions d'achat avantageuses au nom de ses adhérents (exclusivement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire).

L'adhésion à l'association ADERE représente pour le CCAS, une opportunité permettant d'accéder à des tarifs préférentiels et de réaliser des économies sur diverses fournitures et services qui ne seraient pas couvertes par un marché public existant ou soumis à l'établissement préalable d'un marché.

Le montant annuel de l'adhésion est de 50€ TTC. Il est proposé au Conseil d'Administration d'adhérer à cette association

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente
et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'adhésion à cette association pour l'année 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 14/04/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

Grégoire CARNEIRO
Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente
Président du CCAS

